COMMUNIQUÉ DE PRESSE vendredi 02 octobre 2015

Le SPI et la Guilde Française des Scénaristes saluent l'adoption hier en Conseil des Ministres d'une mesure qui permet de renforcer l'attractivité du territoire national à travers l'élargissement du crédit d'impôt pour les œuvres cinématographiques.

Cette mesure constitue un soutien majeur au dynamisme des industries techniques françaises et représente une opportunité précieuse pour rapatrier sur notre territoire les tournages de films ambitieux en termes d'emplois et de savoir-faire.

Le SPI et la Guilde française des scénaristes prennent acte de l'ouverture du crédit d'impôt aux films tournés en langue étrangère. Celle-ci doit être très encadrée et limitée aux films pour lesquels seules des raisons purement artistiques le justifient. La défense de la langue française doit rester le cœur des dispositifs de régulation du secteur audiovisuel, garant de l'exception culturelle de notre pays.

Nous comptons sur la vigilance du gouvernement et du CNC pour préserver l'un des piliers du financement de la création, l'expression originale française, et éviter d'élargir davantage les exceptions dans notre système de régulation.

Enfin, le SPI et la Guilde française des scénaristes remercient le Gouvernement et le CNC pour leurs actions en faveur de l'emploi dans la filière cinématographique, et pour l'ensemble des mesures adoptées en Conseil des Ministres visant à consolider le compte de soutien.

Contacts :

SPI – Catherine Bertin – 01 44 70 70 44
Guilde Française des Scénaristes – Guilhem Cottet – 09 53 65 92 59